

SOMMAIRE DES GARANTIES

Souscrit auprès de
Croix Bleue Medavie

CONTINUATION DE SALAIRE

MONTANT DE LA COUVERTURE

Montant assurable : Prestations jusqu'à 100 % du salaire en fonction du tableau de l'ancienneté ci-dessous.

Délai de carence : 7 jours ouvrables pour un accident
7 jours ouvrables pour une maladie

Durée maximale des prestations : 52 semaines
(incluant le délai de carence)

Fin de la protection : La protection prend fin à la retraite de l'adhérent ou à la cessation d'emploi de l'adhérent, selon la première de ces éventualités.

Barèmes des prestations			
Ancienneté	# semaines @ 100 % du revenu hebdomadaire	# semaines @ 67 % du revenu hebdomadaire	# semaines @ 50 % du revenu hebdomadaire
Premier du mois suivant la date d'embauche à 1 an	5 semaines	15 semaines	31 semaines
1 à 2 ans	10 semaines	20 semaines	21 semaines
2 à 3 ans	15 semaines	25 semaines	11 semaines
3 à 4 ans	15 semaines	30 semaines	6 semaines
4 à 5 ans	20 semaines	31 semaines	
5 à 6 ans	25 semaines	26 semaines	
6 à 7 ans	30 semaines	21 semaines	
7 à 8 ans	35 semaines	16 semaines	
8 à 9 ans	40 semaines	11 semaines	
9 à 10 ans	45 semaines	6 semaines	
10 ans ou plus	51 semaines		